

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 MARS 2021

Délibération n°2021- 06 : approbation de l'avenant n°1 à la convention d'organisation des activités mutualisées de documentation et de diffusion des savoirs de PSL

Le conseil d'administration, dans sa séance du 09 mars 2021,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention d'organisation des activités mutualisées de documentation et de diffusion des savoirs de PSL figurant en annexe à la présente délibération, et autorise la directrice de l'École nationale des chartes à la signer.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Louis GAUTIER

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00

Annexe à la délibération : avenant n°1 à la convention d'organisation des activités mutualisées de documentation et de diffusion des savoirs de PSL